# Programme de formation

23 avril 2024



# Concevoir sa validation des acquis de l'expérience (VAE)

### Point fort de cette formation

La démarche proposée consiste en un accompagnement méthodologique. Cet accompagnement – individualisé - se fait à proximité du lieu d'activité du demandeur·se, selon un calendrier personnalisé (tenant compte des contraintes d'agenda du demandeur·se).

## Objectif principal

Valoriser les compétences acquises dans le cadre de sa fonction. La VAE permet en effet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de type universitaire sans justifier des titres normalement requis pour y accéder, et sans passer par une formation diplômante.

## Objectifs opérationnels

- Repérer les compétences acquises grâce à son expérience.
- Appréhender les démarches afin de constituer un dossier de VAE.
- Se préparer à la présentation de son dossier devant le jury.

#### Contenu

- Phase d'étude du projet, de ciblage de la certification et d'aide à la constitution du dossier de recevabilité en fonction des compétences opérationnelles, relationnelles, cognitives développées au fil de ses expériences et de leur adéquation avec la certification envisagée.
- Phase d'aide à la constitution du dossier de preuves et de préparation au passage devant le jury : définition et formalisation par écrit des compétences, compréhension de l'épreuve du jury et appropriation des bonnes pratiques de présentation orale.
- Phase d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action en cas de validation partielle.

# Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer l'acquisition des savoirs.





# Programme de formation

23 avril 2024

### **Format**

24 heures d'accompagnement réparties sur plusieurs mois.

## **Public cible**

Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter **le référent** Cédis.

# **Inscriptions**

Pour les élu·es : modalités de financement et d'inscription .

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres : modalités de financement et d'inscription .

